



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 novembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (Pouvoir à Nathalie VASSEUR), Alice SEBBAG (Mohammed ZAOUÏ), Danièle GARCIA (pouvoir à Frédéric PETITTA), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Norman PANTER), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA) Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 28
représentés : 11
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
Madame Michelle BOUCHON est élue secrétaire.
Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services,
assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 14614

DGS : Stéphane COLOMBELLI

Service : La piscine d'en face

Affaire suivie par Marion DEROSIER

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE A L'ASSOCIATION ACCORD MAJEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

VU le projet de convention de mise à disposition de matériel technique avec l'association Collectif piscine,

CONSIDERANT que la Municipalité a initié la création du lieu Collaboratif « La Piscine d'En Face » dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne piscine de la ville

CONSIDERANT que dans ce cadre, la commune a signé une convention d'autorisation d'occupation précaire avec l'association : accord majeur: qui a plusieurs locaux sur place,

CONSIDERANT que ce lieu a une mission forte d'accueil de projets participatifs avec les habitants, et de mise en place d'une programmation festive et de loisirs, et que l'on peut qualifier ce projet d'intérêt général,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Patrimoine, Histoire de la ville qui s'est réunie le 8 novembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer avec l'association : accord majeur: une convention de mise à disposition de matériel technique dédié à la répétition musicale et à l'organisation d'événements au sein de La Piscine d'En Face situé au 14 rue Léo Lagrange,

DIT QUE la Commune met à disposition de l'association le matériel listé ci-dessous :

- 2 PEARL DRUMS DMP925SP/C-261 - DECADE MAPLE
- 2 Pack Cymbales ZBT (HH + Crash + Ride)
- 2 Markbass CMD JB PlayersSchool Combo 150/250 Watts - 1 x 15"
- 2 Sonorisation HK Lucas Nano 608i - Caisson Basse + 2 x Satellites 460 Watts avec Bluetooth 16 kgs
- 4 Câble HP 10m Jack/Jack High Range Neutrik
- 3 Boss Katana 100 100 watts - 1 x 12" - 4 x Canaux
- 2 MARSHALL MG101CFX
- 2 Clavier KAWAI ES110
- 5 MACKIE - SRM350V2 BLACK (Retour ou Enceinte)

- 2 Marshall Stomeware
- 12 CABLE XLR Male / XLR Femelle NEUTRIK 15M
- 5 Shure SM 48 LC
- 5 K&M - 27105 PIED PERCHE POUR MICRO
- 5 CABLE XLR Male / XLR Femelle NEUTRIK 15M

DIT QUE la mise à disposition sera consentie à titre gratuit, du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023.

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération